



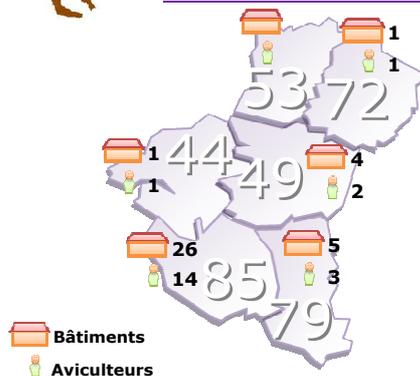
Ce document a été élaboré à partir des enquêtes menées par la Chambre d'agriculture de Vendée dans la région Pays de la Loire et les départements limitrophes (et quelques lots issus de l'enquête volaille de chair Grand Ouest (départements 36 et 56)), sur des lots de cailles abattus entre janvier et décembre 2013.

Ces données permettront ainsi aux éleveurs de cailles de disposer de références spécifiques à cette production pour se situer et évaluer leurs marges de progrès.



CAILLES STANDARD Résultats 2013

Echantillon général de l'enquête



La région des Pays de la Loire est l'une des principales régions productrices de cailles en France, avec l'Aquitaine.

Les résultats sont issus, pour la majorité, de bâtiments spécialisés (produisant plus de 3 lots de cailles par an). Un nombre plus réduit de données proviennent de bâtiments produisant des lots de cailles isolés (en fonction de la demande du marché, certains éleveurs incluent ponctuellement de la caille dans leur rotation).

Total Pays de la Loire et Deux Sèvres + départements 36 et 56 : 24 aviculteurs, 40 bâtiments.

Les organisations de production ayant participé à l'enquête au travers de leurs éleveurs sont : Cailles Robin, Atlanvol et Bellavol.

Critères techniques, marges au lot et annuelles extrapolées

Catégories	(+ 3 lots/bât)	(- 3 lots/bât)
Nombre de lots	115	14
Durée de lot (jours)	35,8	35,8
Poids moyen (kg)	0,284	0,286
GMQ (g/j)	7,96	8,00
IC Technique	2,679	2,751
% de pertes	9,92	11,69
% de saisies	1,37	1,14
IP	27,36	26,36
kg/m ² /lot	24,86	24,77
MARGE PA en €/m ² /lot	9,79	9,74
MARGE PA en €/kg	0,393	0,391
Durée du vide (jours)	14,3	12,6
Nombre de lots/an	7,28	7,54
Densité	95,49	96,42
Kg/m ² /an	180,9	186,7
MARGE PA en €/m ² /an *	71,26	73,42
Charges Variables en €/m ² /an *	30,71	31,81
MARGE BRUTE en €/m ² /an *	40,55	41,61

La synthèse des enquêtes montre peu de différence de marge PA entre des lots réalisés en bâtiment spécialisé (>3 lots/an) et des lots isolés dans une rotation plus diversifiée. On peut noter un IC, un taux de mortalité et des charges variables légèrement mieux maîtrisés en bâtiments spécialisés, mais à l'inverse une durée de vide supérieure de 2 jours.

Malgré des charges variables légèrement supérieures, une durée de vide moindre permet de dégager une marge brute annuelle extrapolée supérieure pour les lots isolés.

Le second échantillon est cependant à prendre avec précaution de par le nombre de lots isolés réduit.

* Données annuelles extrapolées à partir des données au lot et de la durée du lot et du vide.



Préparation du bâtiment

1. LITIÈRE

Avant l'arrivée des animaux, le sol sera recouvert de copeaux répartis uniformément et tassés. La quantité sera modulée en fonction de deux critères :

- La saison : diminution de la quantité en été et augmentation en hiver.
- Le type de sol : il faut une épaisseur moindre sur du béton en comparaison avec un sol en terre battue pour favoriser l'assèchement de la litière par la ventilation.



3. EAU

Les lignes de pipettes doivent être placées à 5 cm du sol. L'idéal est de passer un rouleau pour égaliser les copeaux sous les lignes de pipettes.



Vérifier que la pression est suffisante sur toute la longueur de la ligne (l'important est d'avoir à chaque pipette une goutte d'eau afin que les animaux puissent repérer rapidement les points d'abreuvement).



Concernant la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau de boisson et les quantités consommées, des plaquettes de synthèse sont disponibles sur le site www.paysdelaloire.chambagri.fr

2. CHAUFFAGE

Le démarrage des cailleteaux se fait en ambiance à l'aide généralement de radiants. Il est préférable d'installer les radiants après la mise en place des copeaux ou de souffler les appareils de chauffage avec un compresseur pour enlever la poussière déposée. La présence de cette dernière augmentera sinon les risques d'incendie et pénalisera la qualité de la combustion et la consommation en gaz.

Températures conseigne avant et pendant la MEP		Températures conseigne pendant l'élevage	
48h avant MEP	24°C	J2 et J3	31 à 33°C
24h avant MEP	30°C	J7	28 à 29°C
3h avant MEP	35°C	J14	26°C
Pendant MEP	33 à 35°C	> 21 J	24°C



MEP : Mise en place des cailleteaux

4. ALIMENT

De l'aliment sera déposé, au plus tôt la veille, sur des bandes de papier gaufré disposées à proximité des lignes de pipettes. Cela permettra un accès facile à l'eau et à l'aliment dès l'arrivée des cailleteaux, condition impérative d'un bon démarrage.

Les mangeoires seront également descendues au niveau de la litière (enlever les copeaux sous les assiettes et les remettre autour bien de niveau).



Le travail de l'aviculteur de la mise en place à l'enlèvement

1. MISE EN PLACE DES CAILLETEAUX

Des gardes de 15 cm de haut seront installées afin de faciliter les déplacements de l'éleveur : isoler l'entrée du bâtiment et créer un couloir central. D'autres gardes permettront également d'améliorer la répartition des animaux lors de la mise en place en divisant la surface d'élevage en plusieurs zones et en condamnant les coins du bâtiment de manière à supprimer les angles droits où les cailleteaux pourraient s'agglutiner et s'étouffer.

On vérifiera que les animaux ont bien trouvé le point d'eau et d'aliment, et qu'ils ne restent pas tassés sous les radiants ou à l'inverse le long des parois ce qui serait le signe d'un défaut de réglage des appareils de chauffage.



Il est possible d'administrer un réhydratant aux cailleteaux par l'eau de boisson afin de sécuriser la phase de démarrage.

3. A L'ENLÈVEMENT

La mise à jeun sera réalisée 4 à 6 h avant le départ des animaux. Les lignes de pipettes seront remontées avant l'enlèvement. On réalisera des couloirs sur les contours du bâtiment pour délimiter la surface à enlever et pour pouvoir circuler. Des gardes souples peuvent être utilisées pour réaliser des parcs en forme de fleurs pour séparer la surface de ramassage. La pénombre, voir l'obscurité calme les animaux.

Temps d'enlèvement : compter 3 heures pour 70 000 cailles (650 m²) pour 7 à 11 personnes + 40 minutes à 1 heure pour une personne pour la préparation du chantier (remontage des pipettes, retrait des sondes, parage des animaux, augmentation de la ventilation pour lutter contre la poussière...). Des éléments plus complets issus d'une enquête sur le ramassage réalisée par la Chambre Régionale d'Agriculture Pays de La Loire sont disponibles sur le site www.paysdelaloire.chambagri.fr.

2. EN COURS DE LOT

L'aviculteur passera chaque jour dans son bâtiment pour ramasser les morts. Le papier, sauf si il est biodégradable sera retiré entre le 3^{ème} et le 5^{ème} jour. Il faudra travailler la litière (casser les plaques croûtées) à partir du 5^{ème} jour en particulier sous les pipettes et près des mangeoires. La hauteur des mangeoires sera ajustée régulièrement afin que l'accès soit au niveau de la litière, quitte à remettre des copeaux autour de chacune d'elles. La hauteur des pipettes sera adaptée également à l'âge des animaux.

Les pesées doivent être régulières et au minimum réalisées à 7, 14, 21, 28 et 35 jours à l'aide d'un peson. Les animaux pesés doivent être suffisamment nombreux et représentatifs du lot.

Pour des points plus spécifiques concernant la mise place, la conduite d'élevage et l'enlèvement, vous pouvez contacter les techniciens des organisations de production concernées (Cailles ROBIN, Bellavol, Atlanvol).



Le travail de l'aviculteur lors du vide sanitaire

NETTOYAGE / DÉSINFECTION - DÉSINSECTISATION

Protocole classique pour un sol en terre battue : suivant la présence plus ou moins importante de ténérions, un insecticide sera pulvérisé dès la fin de l'enlèvement avec combinaison d'un adulticide sur les parois et d'un larvicide sur la litière (1 m le long des parois).

Sera réalisé ensuite un nettoyage à l'eau (avec détergent) de tout le bâtiment à l'aide d'un karcher. Pour ce premier passage on compte environ 1L d'eau par m² au sol. Le lendemain, le fumier est enlevé, puis on passera la balayeuse pour obtenir un sol propre.

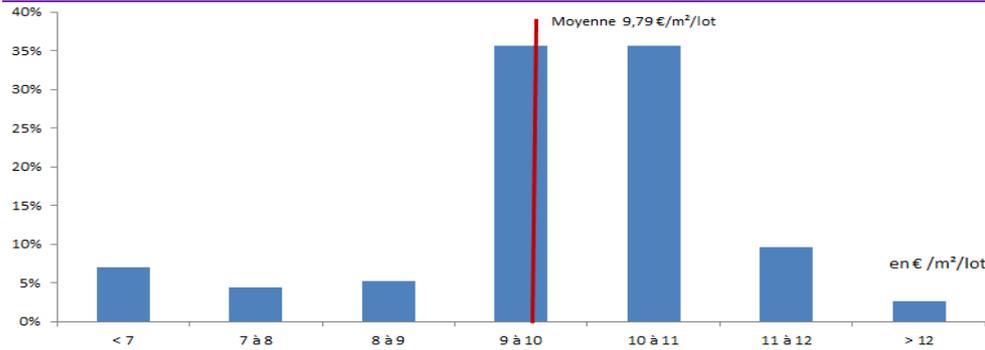
Enfin 500g de chaux par m² sont étalés sur sol en terre battue puis arrosés au pulvérisateur (0.5 l/m²) pour désinfecter le sol. Un vide sanitaire de 7 jours minimum est recommandé.

Une seconde désinfection (+ insecticide éventuellement) généralement par thermo nébulisation et par entreprise sera réalisée après la mise en place de la litière et du matériel.

Pour un sol béton, la litière est généralement retirée avant un lavage complet du bâtiment.



Répartition des MPA/lot (Bâtiments avec + de 3 lots)



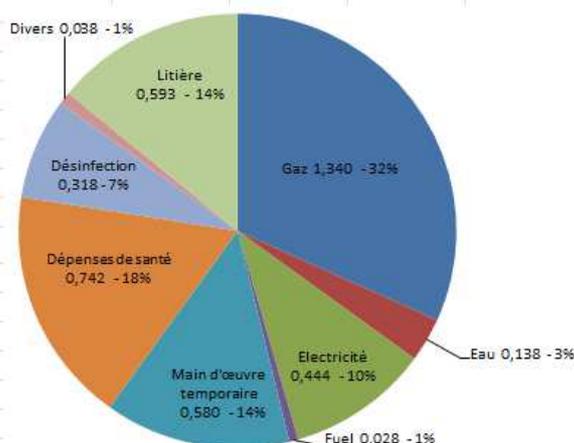
La moyenne de la MPA/m²/lot pour les bâtiments dits spécialisés est de 9,79 €/m²/lot. 70 % des lots ont générés une MPA comprise entre 9 et 11 €/m²/lot.

Analyse des tiers inférieurs et supérieurs des lots (Bâtiments avec + de 3 lots)

	Tiers inf	Moyenne	Tiers sup
Durée du lot (jours)	35,9	35,8	35,6
Poids moyen (kg)	0,281	0,287	0,294
GMQ (g/j)	7,80	7,96	8,14
IC Technique	2,72	2,68	2,59
% de pertes	11,38	9,92	8,86
% de saisies	1,53	1,37	1,39
IP	26,00	27,36	28,96
kg/m ² /lot	23,86	24,86	25,57
MARGE PA en €/m ² /lot	8,37	9,79	11,08
MARGE PA en €/kg	0,351	0,394	0,433
Durée du vide (jours)	14,4	14,3	14,5
Nombre de lots/an	7,25	7,28	7,30
Densité	95,77	95,49	95,38
Kg/m ² /an	173,01	180,90	186,53
MARGE PA en €/m ² /an	60,66	71,26	80,86

Le calcul des tiers inférieurs et supérieurs est réalisé sur la base de la MPA annuelle. Les critères techniques expliquant en partie la différence de 20 €/m²/an entre les extrêmes sont l'IC, les taux de mortalité et de saisies et la productivité au travers du poids moyen. La densité, les durées de lot et de vide sont au contraire très homogènes entre les différentes classes.

Répartition des charges variables (bâtiments avec + de 3 lots)



Le total des charges variables en €/m²/lot (hors aliment et poussins) est de 4,22 €. La première charge variable est le gaz qui représente 32 % (chauffage radiants), puis viennent les dépenses de santé pour 18 %, la litière (copeaux) et la main d'œuvre temporaire (principalement l'enlèvement) pour 14 % chacune.

DEFINITIONS

■ Densité

Nombre d'animaux livrés / surface d'élevage

■ Poids vif moyen

Poids vif moyen avant abattage

■ Gain Moyen Quotidien (GMQ)

Poids vif moyen / âge moyen du lot

■ Indice de consommation

Kg d'aliment nécessaires pour produire 1 kg poids vif

■ % de pertes

Pertes d'animaux entre la mise en place des poussins (dont 2% gratuits) et l'abattage

■ % de saisies

Poids des animaux abattus non consommables / poids vif total

■ Kg vifs produits /m² (= productivité /lot ou /an)

Poids vifs des animaux abattus / surface d'élevage

■ Index de performance (I.P.)

= (GMQ x viabilité) / (IC x 10)

■ Marge PA (poussin - aliment)

Ventes d'animaux (+primes - pénalités) - achat des poussins et de l'aliment (y compris frais financiers éventuels)

Exprimée /m²/lot ou /m²/an

■ Charges variables (CV)

Gaz, eau, électricité, litière, frais vétérinaires, désinfection, main-d'œuvre occasionnelle, cotisations groupement, ATM, divers (gritt, papier ...).

Exprimée /m²/lot ou /m²/an

■ Nombre de lots/an (Rotation)

= 365 jours / (durée de lot + durée du vide précédent)

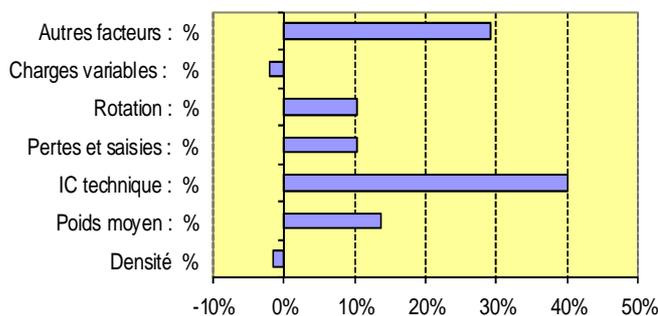
■ Marge brute

Marge PA diminuée des charges variables

Exprimée /m²/lot ou /m²/an

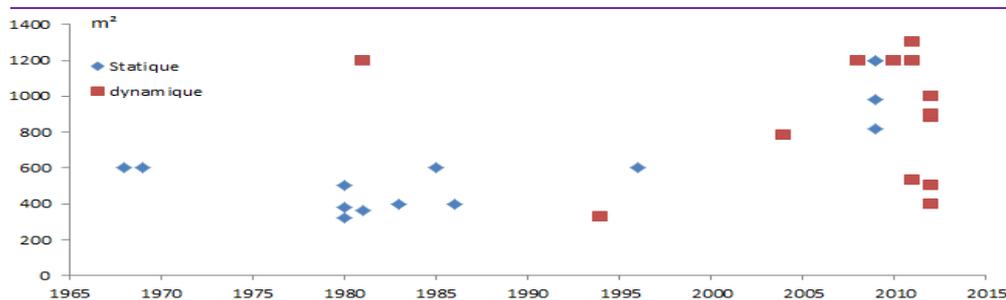


Origine des écarts de MB annuelle (Bâtiments avec + de 3 lots)



L'indice de consommation et l'effet contrat (autres facteurs) sont les deux principaux critères expliquant les différences de marge brute annuelle.

Evolution du type et de la surface des bâtiments



Le graphique ci-dessus nous montre au travers de l'échantillon des bâtiments enquêtés l'évolution du type de ventilation (statique ou dynamique) et de la surface en fonction de l'âge de construction. A noter 1 bâtiment de 1980 construit en statique puis transformé ensuite en dynamique. On observe un certain pourcentage de bâtiments récents (construits après 2000) dans notre échantillon.

Rentabilité en élevage de cailles standard

	Bâtiment neuf	Bâtiment occasion
Investissement en € HT / m ²	230	120
MPA annuelle / m²	71,00€	71,00 €
Charges variables /m ²	31,00 €	31,00 €
Marge Brute annuelle / m²	40,00 €	40,00 €
Charges fixes hors amortissements et frais financiers /m ²	9,00 €	10,00 €
Excédent Brut d'exploitation (EBE) /m²	31,00 €	30,00 €
Annuités /m ² : 3,5 % sur 10 ans en reprise et 3,5 % sur 12 ans en bâtiment neuf en remboursement annuel /m ²	23,80 €	14,43 €
Solde disponible /m²	7,20 €	15,57 €
Solde disponible extrapolé pour 2 500 m²	18 000 €	31 140 €

L'échantillon réduit ne nous permet pas d'extraire des données fiables de marges et charges différenciées provenant de bâtiments récents (< 10 ans) ou de bâtiment de 10-20 ans pour les appliquer respectivement aux simulation de rentabilité en bâtiments neuf et d'occasion.

Cette simulation est un exemple pour une production de cailles standard non spécialisée avec atelier bovin ou cultures en parallèle.

Pour une exploitation spécialisée, on peut réduire le solde disponible d'environ 3 €/m²/an compte tenu d'un besoin spécifique de différents matériel pour l'atelier avicole (tracteur, remorque...).

Pour chaque projet, une étude spécifique doit être réalisée pour affiner au plus juste les marges, les charges et le solde disponible en fonction du type d'investissement et du profil de candidat.

Vos correspondants

Loire-Atlantique—NANTES

Charlotte THIMEL

02 51 36 81 62

Fabrice MORINIERE

02 51 36 83 24

Maine-et-Loire - BEAUPREAU

Philippe GRIMAUD

02 41 96 77 00

Mayenne—LAVAL

Sophie PATTIER

02 43 29 24 24

Sarthe—LE MANS

Sophie PATTIER

02 43 29 24 24

Vendée—LA ROCHE SUR YON

Charlotte THIMEL - Mathilde DUPIN

02 51 36 81 62

Fabrice MORINIERE

02 51 36 83 24

Deux-Sèvres—BRESSUIRE

Gérard KERAVAL

05 49 77 15 15

Chambre Régionale Pays de la Loire ANGERS

Gaëlle DENNERY

02 41 18 60 28

Elodie PIGACHE

02 41 18 60 27

Dylan CHEVALIER

Pour plus d'informations, contactez votre correspondant et visitez le site :

www.paysdelaloire.chambagri.fr

(autres documents techniques et économiques disponibles).



Ont également contribué à cette synthèse : Astrid DELAROCQUE LATOUR (stagiaire CA85) au travers des enquêtes et de la synthèse technico économique et Freddy SARRAZIN (Cailles Robin) via son appui technique.